

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 07.044

L'An deux Mille Sept, le 12 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 6 avril 2007

DATE D'AFFICHAGE

Le 6 avril 2007

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoints.

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme CROUÉ, Mme DURAND, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, Mme LABEYRIE, M. MERLE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST représenté par M. LE GUEUT
Mme DAVID-COURTIN représentée par M. CHABANEAU
Mme DOUMECQ représentée par M. BOURGEOIS
M. FAVRE représenté par Mme PELTIER
Mme ISENDICK représentée par Mme MOINET
M. POTENNEC représentée par M. CAU
Mme TURPIN représentée par Mme LABEYRIE

ABSENTS -EXCUSES : néant

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 33

Madame LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS SCOLAIRES

VOTE : UNANIMITE

La Commission scolaire, qui s'est réunie le 15 Février 2007, a proposé l'attribution de plusieurs subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ouï l'exposé du Rapporteur,
- Vu les propositions de la Commission Scolaire,
- Après avoir délibéré,

DECIDE

- D'attribuer les subventions suivantes :

○ SEGPA & FSE DU COLLEGE DUNANT	1 450,00
○ FSE COLLEGE ZOLA	600,00
○ FSE LYCEE CORDOUAN	1 000,00
○ FSE LYCEE DE L'ATLANTIQUE	1 000,00
○ ECOLE L'YEUSE PRIMAIRE	1 226,00
○ ECOLE JULES FERRY PRIMAIRE	1 361,60
○ FSE STE MARIE-ST JEAN BAPTISTE	1 000,00
○ PREVENTION ROUTIERE	600,00
○ ECOLE MAINE GEOFFROY MATERNELLE	500,80
○ ECOLE LA CLAIRIERE PRIMAIRE	1 771,20
○ ECOLE LOUIS BOUCHET MATERNELLE	180,80
○ ECOLE LOUIS BOUCHET PRIMAIRE	452,00
○ ECOLE JULES FERRY MATERNELLE	180,80
○ ECOLE MAINE GEOFFROY PRIMAIRE	316,40
○ ECOLE L'YEUSE MATERNELLE	180,80
○ ECOLE LA CLAIRIERE MATERNELLE	135,60
○ CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT D'INDRE & LOIRE	60,00
○ MAISON FAMILIALE RURALE DE CRAVANS	300,00
TOTAL	12 316,00

<u>HORS COMMISSION</u>	
○ FOYER SOCIO EDUCATIF STE MARIE/ST JEAN BAPTISTE	808,00
TOTAL.....	808,00

- D'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 20.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 17 avril 2007

Le Maire,
H. LE GUEUT